

Association Femmes de Papier

Règlement du concours photos

Article 1 : Objet

L'organisatrice et responsable de ce concours est l'association Femmes de Papier, représentée par son conseil d'administration.

Ce concours photos intitulé «Liberté, Égalité, Sororité » est organisé du 4 avril au 31 août 2020 inclus.

Art 2 : Conditions

Ce Concours est ouvert aux femmes et aux adolescentes à partir de 15 ans.

Ne peuvent pas participer au concours les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du concours, à sa promotion et/ou à sa réalisation.

Concernant les personnes mineures, le concours se fait sous la responsabilité du/de la représentant-e légal-e.

La participation est strictement nominative.

Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite du 30 juin 2020 à minuit ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Art 3 : Modalités

Les participantes peuvent réaliser de **1 à 3 photographies** sur le thème :
«**Liberté, Égalité, Sororité**»

Pour pouvoir participer, il faut envoyer par courriel à : **concours-femmesdepapier31@orange.fr** le formulaire d'inscription signé ainsi que les images.

Un courriel d'accusé de réception vous sera retourné pour garantir la réception de vos photos.

Article 4 : Résultat

Un jury composé du conseil d'administration et des salariées de l'association se réunira pour sélectionner les 20 plus belles photos.

Les 20 meilleurs clichés seront imprimés (format A3), encadrés et exposés lors d'une vaste campagne de sensibilisation et d'information sur les violences à l'égard des femmes (2020/2021).

Les clichés des photographies gagnantes seront remis, **avec leur encadrement**, aux participantes à la fin de la campagne de sensibilisation.

Les 20 photographies sélectionnées seront publiées sur la page Facebook et le site internet de l'association.